

**Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de la Jeunesse et des Sports**

**Direction Jeunesse et Sports**

**REF : DJS2011008**

**Signataire : ML/SRC**

**OBJET : Convention de financement des projets du Fonds d'Accompagnement du Contrat Enfance Jeunesse (FACEJ) en Zone Urbaine Sensible (ZUS) entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine Saint-Denis**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision de la commission d'action sociale de la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint-Denis du 25 Mars 2008 attribuant à la Commune un financement complémentaire dans le cadre du Fonds d'Accompagnement au Contrat Enfance Jeunesse en Zone Urbaine Sensible,

Vu la décision de commission d'action sociale de cet organisme du 17 Septembre 2010 , au titre de l'enveloppe annuelle 2010, allouant une aide au fonctionnement en faveur de la structure Multi-Accueil de la Maisonnée,

Vu le projet de convention (N° 10-522) de la Caisse d'Allocations Familiales fixant le montant de cette subvention et ses modalités d'attribution,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**APPROUVE** le projet de convention tel qu'annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Maire à signer la convention de financement des projets du Fonds d'Accompagnement du Contrat Enfance Jeunesse en Zone Urbaine avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint-Denis.

Reçu en Préfecture le : 19.02.2011

Publié le : 18.02.2011

Certifié exécutoire le : 19.02.2011

le Maire

Jacques SALVATOR